



## Accueil Extrascolaire

Rue de la Place, 16

6567 Merbes-le-Château

071/55.90.86.

## Centre de Vacances.

### Règlement d'ordre intérieur.

#### Quand et où cela a-t-il lieu ?

Le centre de vacances communal est organisé dans les différentes implantations scolaires communales.

Nouvel-An 2024: 2 janvier au 5 janvier 2024 à l'école communale de Fontaine-Valmont.

Carnaval 2024 : 26 février 2024 au 1<sup>er</sup> mars 2024 à l'école communale de Labuissière.

Pâques 2024 : 29 avril 2024 au 10 mai 2024 à l'école communale de Merbes-le-Château.

Juillet-Août 2024 : 8 juillet 2024 au 9 août 2024 à l'école communale de Fontaine-Valmont.

Toussaint 2024 : 21 octobre au 25 octobre 2024 à l'école communale de Merbes-Sainte-Marie.

Il n'accueille pas d'enfants durant le week-end et les jours fériés.

#### Horaires.

**Les activités sont assurées de 9h00 à 16h00 avec possibilité de garderie dès 7h00 et jusqu'à 17h30.**

Toutes arrivées tardives (après le rassemblement) ou départ avant la fin de la journée (avant le rassemblement) doivent être signalés au bureau du responsable.

#### Quel public est concerné ?

Les enfants de 2,5 à 12 ans inclus. Priorité est donnée aux enfants habitant l'entité ou fréquentant une école de l'entité.

Les groupes d'enfants sont formés de la façon suivante et en fonction du profil des enfants.

Groupe 1 : Petits de 2,5 à 6 ans – un animateur par tranche de 8 enfants avec un maximum de 24 enfants.

Groupe 2 : Moyens de 6 à 9 ans – un animateur par tranche de 12 enfants avec un maximum de 36 enfants.

Groupe 3 : Grands de 9 à 12 ans – un animateur par tranche de 12 enfants avec un maximum de 36 enfants.

#### La participation financière.

La participation financière est de 6 euros la journée.

Ce prix comprend les activités, le matériel, les déplacements, ...

Le paiement se fait anticipativement lors de l'inscription de l'enfant à l'administration communale le mercredi de 14h à 18h lors des permanences.

L'enfant dont le dossier d'inscription n'est pas en ordre (paiement et fiche santé) se verra refuser l'accès à la plaine. Une réservation ne devient effective qu'après paiement.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical.

Les attestations de participation, destinées aux mutuelles, seront délivrées en temps utile.

#### Quel encadrement ?

L'encadrement est assuré par les membres du personnel accueillant extrascolaire et par des moniteurs et monitrices âgés de 16 ans accomplis au moment de la plaine avec un nombre minimum de brevetés en application du décret de la Communauté Française.

Un coordinateur, désigné par le Collège Communal, sera responsable du bon déroulement du centre de vacances.

#### Le contenu

Vous recevrez le lundi de chaque semaine un planning des différentes activités programmées par l'équipe d'animation.

#### A prévoir

Prévoir des vêtements adéquats aux activités d'une plaine.

En cas de mauvais temps, penser à prendre avec soi des vêtements de pluie (K-Way, bottes, ...).

Pour les petits, il est demandé aux parents de toujours prévoir des vêtements de rechange.

Les objets de valeur (GSM, MP3,....) sont interdits.

#### Conditions de participation.

En cas de symptôme viral : un enfant doit rester à domicile et ne peut participer au centre de vacances s'il est malade ou s'il présente un des symptômes suivants : toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleurs thoraciques, perte d'odorat et de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente, aggravation des symptômes respiratoires chroniques.

En cas d'apparition d'un symptôme pendant la présence d'un enfant au centre de vacances, les parents sont immédiatement prévenus afin de venir chercher leur enfant.

Dans un tel cas, il est recommandé de contacter le médecin généraliste et un retour au centre de vacances est conditionné par la remise d'un certificat médical.

Accès au site.

Le matin et le soir, les parents déposent leur enfant au local d'accueil. Un membre du personnel sera présent sur place.

Engagement des parents.

Je soussigné .....

Parent de ..... atteste que tous les renseignements fournis dans le cadre de l'inscription de mon enfant au centre de vacances sont exacts.

Je m'engage à communiquer TOUT changement au responsable du centre (coordonnée, de situation familiale, ...).

J'atteste avoir pris connaissance du présent ROI et m'engage à respecter les règles mises en place.

Fait à Merbes-le-Château, le .....

Signature.